



27.12.2004 - 09:00 Uhr

## **Campagne de prévention Cipi 2004 "période de Noël" - "Mon beau sapin...": attention danger!**

Berne (ots) -

Risque d'incendie dû aux sapins de Noël

Après Noël, le danger s'aggrave: le risque d'incendie augmente parce que les sapins de Noël et les couronnes de l'Avent se dessèchent rapidement dans les locaux chauffés. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi conseille de ne plus allumer de bougies sur le sapin ou la couronne à partir du 31 décembre au plus tard.

C'est après les Fêtes que le danger d'incendie lié aux sapins de Noël et aux couronnes de l'Avent est le plus élevé. 1'000 incendies d'appartements surviennent chaque année en Suisse entre Noël et Nouvel An, parce que les branches sèches s'enflamment facilement au contact des flammes des bougies. En se desséchant, le sapin forme une enveloppe de gaz contenant de la résine qui s'embrase d'un seul coup et met toute la pièce en feu en quelques secondes.

A l'aide de spots télévisés diffusés dès le 27 décembre 2004, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi attire l'attention sur ce risque et précise qu'au plus tard après le 31 décembre, il ne plus allumer de bougies sur les sapins de Noël et les couronnes de l'Avent.

Des précautions simples pour une période de Noël sans incendie

Comme mesure de protection, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi conseille de tenir à disposition un seau d'eau avec une balayette à côté du sapin. Cela permet d'éteindre des branches qui ont commencé à prendre feu. En cas d'incendie, il faut immédiatement alarmer les sapeurs-pompiers - numéro 118 - et mettre tous les habitants de la maison en sécurité. L'ordre de priorité est le suivant: alarmer - sauver - éteindre.

Le papillon "Attention, les arbres de Noël secs brûlent comme une explosion" peut être téléchargé sur le site du Cipi  
<http://www.bfb-cipi.ch/media/index.asp>.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurance (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.  
[www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)

Contact:

Médias et information

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi  
tél. +41/(0)79/208'75'25  
e-mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch).

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100484333> abgerufen werden.